

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le 10 décembre 2018

ID : 056-215600784-20181205-DEL_2018_116-DE

Projet Educatif Territorial labellisé Plan Mercredi

2018-2021

Date de présentation du projet	Novembre 2018
Collectivité territoriale	Commune de Guidel Maire : Joël DANIEL
Durée du PEDT	Projet à validité annuelle reconductible dans la limite de 3 ans maximum à partir du 3 septembre 2018
Correspondante Elue	Madame Françoise Ballester, 1 ^{ère} adjointe déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance
Correspondants techniques	Madame Sylvie Guillerme, responsable du service des affaires scolaires Monsieur Erwan Rolles, responsable activités périscolaires et Mercredis « Découverte » Monsieur Eric OLSEM, Coordinateur jeunesse
Adresse	Mairie 11 Place de Polignac 56520 GUIDEL
Téléphone	02 97 02 96 96
Adresse électronique	affaresscolaires@mairie-guidel.fr mairie@mairie-guidel.fr

SOMMAIRE

I. La présentation du territoire	P.3
II. Les services municipaux	P.4
III. Les acteurs locaux, partenaires de la collectivité	P.14
IV. Les objectifs généraux du Projet éducatif territorial	P.16
V. Fonctionnement du projet éducatif territorial	P.21
VI. Les partenaires institutionnels	P.23
Annexe 1 – Le plan Mercredi de Guidel	P.24
Annexe 2 – La charte qualité Plan Mercredi	P.31
Annexe 3 – Projet pédagogique	P.34

I. La présentation du territoire et le public concerné

Présentation du territoire

Située dans le Morbihan, à la limite du Finistère, la ville de Guidel fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient. Son territoire est étendu, puisqu'il comprend deux pôles urbains (Guidel centre et Guidel-Plages) ainsi que de multiples hameaux, sur un total de 5 229 hectares. Commune littorale, le tourisme y joue un rôle important pour l'économie et la dynamique de la commune.

D'après les derniers chiffres connus de l'INSEE au 1^{er} janvier 2018, Guidel a une population totale de 11 807 habitants. 20,4 % de sa population a moins de 17 ans (données INSEE 2015)

Dans ce contexte la ville de Guidel grâce à des services à la population d'une grande qualité et aussi à la construction d'une nouvelle école maternelle, démontre sa volonté de mettre en place des actions cohérentes et adaptées à sa jeunesse au travers d'une démarche partenariale avec les différents acteurs locaux et les institutions compétentes.

Le public concerné

Le Projet Educatif De Territoire concerne environ 2410 enfants de moins de 17 ans (INSEE 2015).

II. Les services municipaux

1) La petite enfance

1.1) Multi-accueil « Le chat perché » pour les enfants de 0 à 4 ans.

Il a accueilli 74 enfants différents au cours de l'année 2017. En janvier 2013, le multi-accueil est passé de 24 places à 30 places.

Missions : Structure d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans en contrat régulier ou occasionnel.

Moyens humains :

- 1 puéricultrice directrice
- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 4 auxiliaires puéricultrice
- 4 adjointes d'animation
- 2 agents d'intendance
- 2 adjoints techniques

Localisation : déplacé en fin d'année 2011, il est situé juste derrière l'espace Avalon. Il est composé de 2 espaces de vie, de 6 chambres (3 par espace de vie), d'une biberonnerie par section, d'un coin change par section, d'un réfectoire et d'une salle polyvalente et s'étend sur 465 m².

Horaires : Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

1.2) Un Relais Parents-Assistantes Maternelles (RPAM)

Créé en septembre 2004, il a accueilli 153 enfants différents au cours de l'année 2017.

Missions

Lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Moyens humains

- 1 éducatrice de jeunes enfants (animatrice du RPAM et coordinatrice petite-enfance)
- 1 adjoint technique

Localisation déplacé en 2013 au sein de l'ancien local du multi-accueil (espace Avalon), il est composé d'un bureau, d'une salle d'activité, d'un espace cuisine, d'une salle vestiaire / réserve, d'une salle de rangement, d'un coin sanitaire, d'une salle sensori-motrice, et d'une pièce qui reste consacrée à la permanence de la puéricultrice de la PMI, et s'étend sur 130 m².

Horaires

Lundi : 8h30/12h - 13h30/17h30 (sans R.V)

Mercredi : 8h30/12h - 13h30/17h (sans R.V)

Jeudi : 8h30/12h (sur R.V)

Vendredi : 13h30/16h30 (sur R.V)

2) Les écoles

2.1) Ecole maternelle de Polignac

247 enfants au total, dont 33 enfants de moins de 3 ans, et 214 enfants de 3 à 5 ans

Planning de Polignac			
	Cours (3h15)	Pause méridienne (1h40)	Cours (2h45)
Lundi	8h45 à 12h00		13h40 à 16h25
Mardi	8h45 à 12h00		13h40 à 16h25
Mercredi			
Jeudi	8h45 à 12h00		13h40 à 16h25
Vendredi	8h45 à 12h00		13h40 à 16h25

2.2) Ecole élémentaire de Prat-Foën

352 enfants au 1^{er} septembre 2018

Planning de Prat Foën			
	Cours (3h15)	Pause méridienne (1h35)	Cours (2h45)
Lundi	9h00 à 12h15		13h50 à 16h35
Mardi	9h00 à 12h15		13h50 à 16h35
Mercredi			
Jeudi	9h00 à 12h15		13h50 à 16h35
Vendredi	9h00 à 12h15		13h50 à 16h35

2.3) Ecole Notre Dame des Victoires

Sous contrat d'association : 21 enfants de moins de 3 ans, 149 de 3 à 5 ans, 337 élémentaires, 9 élèves en classe d'intégration.

Planning de Notre Dame Des Victoires			
	Cours (3h15)	Pause méridienne (1h35)	Cours (3h00)
Lundi	8h40 à 11h55		13h30 à 16h30
Mardi	8h40 à 11h55		13h30 à 16h30
Mercredi			
Jeudi	8h40 à 11h55		13h30 à 16h30
Vendredi	8h40 à 11h55		13h30 à 16h30

2.4) Les collèges

- Collège Joseph Kerbellec Queven : 653 élèves, dont 92 guidéolois
- Collège Charles De Gaulle Ploemeur : 426 élèves dont 39 guidéolois
- Collège Saint Jean La Salle Guidel : 676 élèves dont 432 guidéolois

3) Les accueils périscolaires et extrascolaires

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 a modifié la définition des accueils.

L'**accueil de loisirs extrascolaire** est désormais celui qui se déroule les week-ends (samedis où il n'y a pas école et dimanches) et pendant les vacances scolaires.

L'**accueil de loisirs périscolaire** est celui qui se déroule les autres jours. Ainsi, le mercredi est systématiquement compté dans le temps périscolaire, avec ou sans école le matin (II de l'article R 227-1 du code de l'action sociale et des familles).

Attention : Les services Saute-Mouton, Vac'Actives et la Maison des jeunes interviennent à la fois sur les temps périscolaires et extrascolaires.

3.1 Les Accueils périscolaires

Ces accueils sont tous déclarés en accueil collectif de mineurs auprès de la DDCS.

3.1.1) Accueils avant et après les cours

a- Accueils périscolaires des écoles publiques

1 adjoint d'animation (et coordinateur garderie / cantine)

Pour les garderies le taux d'encadrement est celui des accueils périscolaires (1 animateur pour 10 enfants pour les – de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants pour les + de 6 ans)

Accueil périscolaire de Polignac

Horaires : Accueil périscolaire à compter de septembre 2018, de 7h30 à 8h35 et de 16h25 à 19h00, le lundi, mardi, jeudi et vendredi,

34 enfants accueillis en moyenne le matin en 2017.
51 enfants accueillis en moyenne le soir en 2017.

Moyens humains : 7 adjoints d'animation et une directrice pour un agrément de 70 enfants.

Localisation : Utilisation d'une salle pour la garderie périscolaire au sein de l'établissement, composée d'une grande pièce et de sanitaires. La salle de restauration, la salle vidéo, la bibliothèque et la salle de motricité sont également utilisées dans le cadre de la garderie.

Accueil périscolaire de Prat-Foën

Horaires : Accueil périscolaire à compter de septembre 2018, de 7h30 à 8h50 et de 16h35 à 19h00, le lundi, mardi, jeudi et vendredi

76 enfants accueillis en moyenne le matin en 2017.
74 enfants accueillis en moyenne le soir en 2017.

Moyens humains : 6 adjoints d'animation et un directeur pour un agrément de 84 enfants.

Localisation : Utilisation d'un bâtiment pour la garderie périscolaire composé de deux pièces destinées à l'accueil des enfants (une pour les plus petits et une pour les plus grands), de deux toilettes et d'un hall d'entrée.

b- Accueil de l'école privée Notre Dame des Victoires

Horaires : Accueil périscolaire de 7h15 à 8h30 et de 16h45 à 19h, géré par l'école.

Moyens humains : 5 personnes participent au service

3.1.2) Pause méridienne et Restauration

Un service restauration scolaire fonctionne avec 3 restaurants, situés à Kerprat, Polignac et Prat-Foën, pour lesquels 1098 enfants se sont inscrits en 2018.

Restaurant scolaire de Polignac

Moyens humains : 7 adjoints d'animation et 6 adjoints techniques

Localisation : Utilisation d'une salle de restauration au sein de l'école. Les effectifs sont en moyenne de 175 enfants, répartis sur 2 services. Les salles de sieste (pour les petites sections), la cour et le préau sont utilisés sur le temps méridien.

Horaires : 12h-13h40

Restaurant scolaire de Prat Foën

Moyens humains : 8 adjoints d'animation et 3 agents techniques

Localisation : Utilisation d'une salle de restauration au sein de l'école en self-service, dans laquelle on retrouve une pièce réservée aux classes de CP, et une autre réservée aux classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Les effectifs s'élèvent en moyenne à 280 enfants. Sur le temps méridien, les salles de garderie, la salle 1 du complexe sportif, le dojo, la cour et le préau sont utilisés.

Horaires : 12h15 -13h50

Restaurant scolaire de Kerprat

Moyens humains : 19 agents techniques (11 en élémentaire et 8 en maternelle)

Localisation : Utilisation des salles de Kerprat pour la restauration scolaire de l'école privée Notre-Dame des Victoires (une salle pour les maternelles et une autre pour les élémentaires). Les effectifs s'élèvent à 108 enfants en maternelle et 250 en élémentaire, réparti en 2 services.

Horaires : 11h55 à 13h30 (1^{er} service maternelles + CP + CE1 + CE2 et 2^{ème} service en self CM1+ CM2)

3.1.3) Les Mercredis « Découverte »

Après une large concertation, par le biais du comité de pilotage Rythmes scolaires, des enquêtes faites auprès des parents d'élèves des écoles publiques, de l'avis des conseils d'écoles, la commune a décidé d'opérer un retour à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2018, dans un souci d'harmonisation des rythmes des familles guidéloises.

Les horaires des écoles publiques avaient été arrêtés par l'inspection 2017, pour une durée de 3 ans. Ils ont été modifiés pour la rentrée 2018, conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

La ville instaure, à titre expérimental les « **Mercredis « Découverte** », à compter de la rentrée scolaire 2018. Ce projet s'inscrit dans le cadre du « Plan Mercredi » (développé en annexe 1) promu par le ministre de l'éducation nationale. Il s'agira de développer une nouvelle cohérence et une nouvelle dynamique d'offre d'activités pour les enfants entre leur temps scolaire et leur temps périscolaire. Ce projet, guidé, fait suite également à une consultation menée auprès des familles et des associations locales.

Il s'agit, dans le cadre du PEDT labellisé Plans mercredi, actualisé, en répondant à ses objectifs, de proposer aux enfants de 6 à 11 ans, des activités sportives, culturelles et artistiques, tous les mercredis matins.

Fonctionnement : Ces activités seront proposées aux enfants du CP au CM2 des écoles de Prat-Foën et Notre Dame des Victoires, soit pour un public potentiel d'environ 700 enfants. La capacité de cet accueil, déclaré en accueil collectif de mineurs, sera évolutive selon le nombre d'inscriptions.

L'enfant choisira une activité pour un cycle (de 5 à 6 semaines), dans le domaine sportif, culturel ou artistique.

Moyens humains : L'encadrement des enfants sera assuré par le personnel municipal diplômé et par les associations guidéennes qui accepteront de participer au dispositif. Un agent municipal assurera la coordination du service. Pour que l'action proposée soit qualitative, les personnes chargées de l'encadrement devront justifier de compétences et de savoir-faire qui répondent aux objectifs définis.

Profils des encadrants municipaux : éducateurs diplômés d'un BEATEP, d'un DUT carrières sociales ou équivalent pour assurer la direction des ACM, adjoints d'animation municipaux, animateurs justifiant d'un BAFA ou équivalent, animateurs non diplômés avec des compétences, une motivation et des savoir-faire reconnus, agents des services municipaux susceptibles de rentrer dans les animations proposées (ex : espaces verts, informatique, ...), bénévoles d'associations.

Localisation : Accueil périscolaire de l'école de Prat Foën, Salles de sport de Prat Foën (dont Dojo) et Polignac, Terrains de sport, Médiathèque, Ateliers Musicaux.

Les horaires : Activités de 9h00 à 12h00 avec un accueil possible entre 8h30 et 9h00 et entre 12h00 et 12h30. Un transfert vers le centre aéré à 12h00, est possible et est pris en charge par la mairie.

3.1.4) Le Service jeunesse pour les 3-17 ans qui regroupe 3 accueils collectifs de mineurs (ACM)

Coordonné par le responsable de l'ACM Vac'Actives

a- Saute-Mouton

Ce service a accueilli 457 enfants différents en 2017

Missions : Structure d'accueil pour les enfants de 2 ans et demi à 11 ans, soit à la journée soit à la demi-journée, avec un agrément pour 88 enfants actuellement.

Horaires

Tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 9h à 17h

Garderie : de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 19h00

Moyens humains

1 directrice de l'ACM

3 adjoints d'animation et 5 adjoints d'animation auxiliaires

2 adjoints techniques et 3 adjoints techniques auxiliaires

Localisation

Situé à la Villeneuve-Ellé (Guidel-Plages), il est composé de différents espaces : un espace pour les 3-4 ans (3 petits espaces qui servent aussi bien pour les activités que pour la sieste ou la restauration), un espace pour les 5-6 ans et un espace pour les plus grands (4 salles dédiées aux 3 groupes qui sont utilisées à la fois pour les activités et pour la restauration). Le reste du bâtiment est composé de 2 cuisines, d'un bureau, de 2 réserves, d'une infirmerie et d'une grange (stockage du matériel essentiellement).

b- Vac'Actives

Ce service a accueilli 257 enfants différents en 2017

Mission : Structure d'accueil qui propose des activités à la carte, culturelles, sportives ou de loisir, pour les 6-11 ans, pour un agrément de 24 enfants.

Horaires

Les mercredis hors vacances scolaires, de 14h à 16h.

Moyens humains

1 éducateur territorial (responsable du service jeunesse)

1 adjoint d'animation auxiliaire

Localisation

Utilisation de différentes salles et locaux pour la réalisation des activités : salles du complexe sportif de Polignac, salles du complexe sportif de Prat-Foën et local de la Maison des Jeunes.

c- La Maison des jeunes

Ce service a accueilli 50 jeunes différents en 2017

Pour les 14-17 ans, avec un agrément pour 12 adolescents. Ce service a accueilli 50 jeunes différents en 2017.

Mission : Lieu de détente, de rencontre, de sociabilisation pour les jeunes

Horaires

Pendant la période scolaire tous les mardis de 16h à 19h, mercredis de 14h à 18h, et vendredis de 16h à 19h.

Moyens humains

1 adjoint d'animation à temps partiel plus des saisonniers remplaçants

1 adjointe technique

Localisation

Création en 2013 d'une nouvelle maison des jeunes près du complexe sportif de Prat-Foën, équipée et aménagée pour accueillir les jeunes (chaises, tables, jeux de société, jeux de table, etc.).

3.2 Les Accueils extrascolaires

3.2.1) Un service Jeunesse pour les 3-17 ans regroupant 3 accueils collectifs de mineurs (ACM) pendant les vacances scolaires

a- Saute-Mouton

Horaires

Pendant les vacances scolaires (sauf pour le mois de juillet), de 9h00 à 17h00 pour une journée complète avec repas, de 9h00 à 13h30 ou 12h00 à 17h00 pour une demi-journée avec repas ou de 9h00 à 12h00 ou 13h30 à 17h00 pour une demi-journée sans repas.

Garderie : de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 19h00.

Moyens humains : voir 3.1.4 a

Agrément : 68 enfants

Localisation : voir 3.1.4 a

b- Vac'Actives

Pendant les vacances, le service est réservé aux 10-17 ans

Horaires

Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Moyens humains : voir 3.1.4 b

Agrément : 48 enfants

Localisation voir 3.1.4 b

c- La Maison des Jeunes déclaré en ACM pendant et hors vacances scolaires

Mission : voir 3.1.4 c

Horaires

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 14h à 18h30 (sauf pendant les vacances de Noël).

Moyens humains voir 3.1.4 c

Localisation voir 3.1.4 c

3.2.2) Un Point Information Jeunesse (PIJ)

Ce service a accueilli au cours de l'année 2017, 496 jeunes de 19 ans ou moins, soit 24% de son public total.

Mission : L'accompagnement des jeunes dans toutes ses étapes (Orientation, Formation, Emploi, Vie pratique)

Moyens humains

1 adjointe administrative, responsable du service
1 adjointe technique

Localisation

Installé au sein de l'espace Avalon, à proximité de la Maison des Jeunes, du bureau du Service Jeunesse et de la Médiathèque. Il partage les locaux avec la Mission Locale et le Point Accueil Emploi (PAE).

3.2.3) Une Médiathèque

Elle propose un secteur enfance-jeunesse : 46 % de son activité est consacrée aux 0-19 ans. Une bonne moitié des activités de la médiathèque est destinée à ce public. L'action menée pour les moins de 6 ans est également importante (environ 430 enfants concernés) et est facilitée du fait de la proximité géographique du multi-accueil et du RPAM.

Moyens humains

1 directrice, 1 rédacteur, 3 adjoints du patrimoine

Localisation

Située dans l'espace Avalon, la médiathèque dispose d'espaces pouvant accueillir des enfants et des jeunes tels que l'espace de travail (tables et ordinateurs à disposition), les coins livres jeunesse (1ères lectures, contes, romans, etc.), l'espace BD, l'espace pour les plus petits avec des livres cartonnés, en tissus, en bois...(coussins de sol, transat bébé, mobilier adapté, etc.) ou encore le coin musique.

3.2.4) La salle de spectacle L'ESTRAN

Créée, en 2008, elle propose régulièrement des expositions et des spectacles aux enfants guidélois en association avec des artistes, peintres et musiciens et accueille régulièrement des classes des établissements scolaires guidélois.

3.2.5) Un Conseil Municipal des Enfants

Mis en place en 2009, il est composé de 20 enfants élus pour deux ans et répartis dans 3 commissions :

- ⇒ sports et loisirs
- ⇒ travaux - environnement – sécurité
- ⇒ école - social – animation

III. Les acteurs locaux partenaires de la c

Proposent aux enfants un panel d'activités, le soir après les cours, le mercredi et le week-end. Il convient de citer plus particulièrement les associations actives dans le projet guidémois, de part leur participation active aux projets éducatifs guidémois :

- **Les associations sportives de Guidel** : La guidémoise football, Energym, La Guidémoise Volleyball, le Rugby club La Guidémoise Basket, Guidel surfcasting club, Tennis Club de Guidel, Groupe athlétique guidémois
- **Les associations culturelles de Guidel** : Les Ateliers musicaux de Guidel, L'union nationale des combattants, L'Amicale philatélique et cartophile de Guidel.
- **L'association Etoile Saint Jean pour les 3 -12 ans**

Propose un accueil de loisirs en juillet, des mini camps lors des vacances d'été.

- **L'Entraide scolaire**

L'association apporte le soutien et les ressources nécessaires aux élèves durant leur parcours scolaire. Les bénévoles de l'Entraide les accompagnent dans la réalisation de leurs devoirs. Outre l'amélioration des résultats scolaires, ces aides permettent de renforcer l'autonomie et la confiance en soi des enfants.

Agréée CLAS par la CAF, l'association assure un lien fiable entre parents et corps enseignant. Une convention avec le CCAS autorise une aide financière aux familles en difficultés.

Au titre de 2017, 10 élèves et 26 collégiens ont été accueillis par plus de 40 animateurs.

Mail : entraide.scolaire.guidel@gmail.com

- **Les Ateliers Musicaux de Guidel**

Effectifs : 184 élèves dont 169 guidémois (chiffre arrêté au 04/10/2018)

Moyens humains : 12 enseignants représentant 4,26 ETP - 1 secrétariat et 1 direction représentant 1,08 ETP

Localisation : Ecole de Musique Francis Poulenc - 11 rue des prêtres. 6 salles de cours et 3 bureaux.

Horaires : du lundi au samedi.

Instruments proposés : piano-guitare-guitare électrique-basse-trompette- tuba-trombone-violon-accordéon chromatique-accordéon diatonique-harpe celtique-batterie-percussions-chant.

Ateliers collectifs : groupe vocal adultes - choeurs enfants - orchestre (ensemble de cuivres) - ensemble de musique traditionnelle - atelier recording - atelier rythmes - éveil musical - Initiation

Activités extérieurs : mercredis découverte - atelier percu et atelier cuivres au Collège Saint Jean.

- Les associations sportives des collèges

- **Collège Joseph Kerbellec de Queven : Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)**

240 élèves étaient licenciés au titre de l'année scolaire 2017/2018, dont 121 filles et 119 garçons, soit 41 % des élèves (moyenne départementale = 24 % moyenne académique = 26 %)

Horaires : Les activités se déroulent de 11h55 à 12h50 pour les 6èmes et les 5èmes et de 12h55 à 13h50 pour les 4èmes et les 3èmes. Ainsi que le mercredi après-midi pour les rencontres sportives ou les entrainements de Surf ou de VTT.

Activités proposées : Cross, Volley-Ball, Badminton, Football, Handball, Gymnastique, Surf et VTT

- **Collège Saint Jean de La Salle de Guidel**

Le collège propose plusieurs activités sportives, dont le surf, la course à pied, ou le Hand-ball. Ces activités sont animées par les enseignants d'EPS du collège et réservées aux élèves.

IV. Les objectifs généraux du Projet Educatif

4.1 Permettre à toutes les familles guidéloises d'accéder aux services municipaux

La France est un pays qui met en avant une valeur fondamentale : l'égalité des chances. Offrir la possibilité à tous de poursuivre un cursus de qualité est la garantie de la réussite scolaire. La mission de l'école maternelle, qui est d'accompagner les débuts de l'enfant à l'École, fait d'elle une structure spécifique permettant de mettre les enfants dans les bonnes dispositions pour commencer à assimiler les savoirs, les compétences, les valeurs indispensables à une scolarité réussie.

L'objectif est de permettre à tout enfant guidélois, même ceux en situation de handicap d'avoir la possibilité d'utiliser les services municipaux.

De même, l'accès à l'ensemble des structures municipales ne doit pas être limité par des considérations financières : toute famille guidéloise doit pouvoir inscrire son (ses) enfant(s) si elle le souhaite, éventuellement par une tarification adaptée.

Moyens

Pour assurer l'égalité pour tous

- La ville de Guidel met à disposition du personnel diplômé, des locaux et des matériels adaptés à l'accueil du public pour chacune des structures.
- La ville de Guidel apporte un soutien financier aux différents services, permettant de réduire les coûts pour les familles et de les rendre ainsi accessibles à tous.
- La mise en place de modalités tarifaires calculées sur les revenus des familles permet de répondre aux besoins de la population concernée tout en tenant compte des capacités financières de chacun.
- Le Centre Communal d'Action Sociale verse une aide financière aux familles guidéloises en difficulté et peut prendre en charge les inscriptions des enfants aux différents ACM de la commune.
- Le Centre Communal d'action sociale et l'association **Entraide scolaire** ont signé une convention pour apporter une aide financière aux familles en difficulté.

Pour favoriser le respect et la diversité sociale

- Ne demander aux familles que des renseignements pertinents pour assurer une prise en charge et un accompagnement de qualité à leurs enfants.
- Les renseignements d'ordre privé et pouvant induire une distinction entre les enfants ne doivent être utilisés que dans le simple intérêt de ces derniers.

4.2 Favoriser le développement de l'autonomie scolaire de l'enfant en proposant des activités respectant l'âge et les besoins de chacun

L'ensemble des actions conduites par la ville de Guidel entend favoriser l'acquisition progressive de l'autonomie chez les enfants.

Constats

- Le passage du primaire au secondaire, d'une organisation proche de l'élève, avec un seul enseignant, à un établissement plus vaste, dans un milieu de vie éclaté, avec plusieurs enseignants peut avoir des effets négatifs sur la réussite scolaire.
- L'acquisition de savoirs, savoir-faire, «savoir être» conditionne l'intégration sociale d'un individu. Ses compétences doivent se développer au sein de différentes structures (famille, amis, école, etc.).

Actions à mettre en œuvre

Elles ont pour but d'améliorer la qualité de l'environnement éducatif proposé pour tendre vers l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation de l'enfant.

Afin de favoriser le développement de l'enfant, il est souhaitable de lui permettre d'accéder à différentes pratiques (culturelles, musicales, sportives, manuelles...). Cette pluralité va lui permettre de s'exprimer de la meilleure des façons selon son profil. Il faut définir des lignes conductrices dans le choix des activités, comment mettre en place des passerelles inter-structures permettant d'accompagner l'enfant dans son intégration sociale.

Il s'agit de valoriser les enfants dans leurs différents apprentissages en veillant à reconnaître les compétences et les acquis de chacun et d'assurer à chaque famille un accueil de qualité dans toutes ces structures fréquentées par leurs enfants.

Pour cela, il convient

- De permettre l'épanouissement de l'enfant en reconnaissant ses compétences et ses aptitudes de manière adaptée à leur tranche d'âge.
- D'apporter à l'enfant et à l'adolescent des outils leur permettant de développer un esprit d'ouverture, un regard critique et de trouver leur place au sein de la société.
- De promouvoir l'aptitude de chacun à vivre en société, à respecter les autres, les structures fréquentées, et donc plus globalement les institutions qui les entourent.

4.3 Accompagner l'enfant et le jeune dans une en société et à la citoyenneté

L'apprentissage de la citoyenneté apporte aux enfants une sensibilisation, des connaissances et le savoir-faire nécessaires pour jouer un rôle actif dans la société. Il en résulte des citoyens informés et responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, incités à participer à la vie de l'école, du quartier et de la cité. Il les initie aux institutions et aux valeurs démocratiques. Il leur inculque le respect de la différence culturelle et religieuse et développe leur capacité de réflexion et leur aptitude à l'expression.

L'apprentissage de la citoyenneté n'exige pas de structures complexes. Il passe par l'ouverture sur les autres, par des espaces d'expression pour les enfants, par la confiance, par la délégation de pouvoir afin d'exercer des responsabilités, petites ou grandes.

Cela vise notamment à promouvoir leur aptitude à vivre en société et donc à respecter les autres, les structures qu'ils fréquentent, leur cadre de vie, les institutions. Il s'agit donc de renforcer chez le jeune son sentiment d'appartenance à un environnement social et de le reconnaître en tant qu'individu afin qu'il se sente acteur de la vie sociale.

Pour cela, il faut

- Offrir aux jeunes des espaces d'expression afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets et de les conforter dans leur rôle de citoyen en devenir.
- Porter un regard adapté et positif afin de reconnaître le potentiel de notre jeunesse: maintenir le conseil municipal d'enfants, développer des actions éco-citoyennes et des actions intergénérationnelles : activités communes entre le CME, Saute-Mouton, et la Maison d'Accueil des personnes âgées.

4.4 Proposer un service de qualité aux usagers, en partenariat avec les différents acteurs du territoire

Il s'agit d'associer les personnes qui contribuent au parcours éducatif des enfants. Ce partenariat éducatif intervient hors du temps scolaire. La volonté d'accompagnement émanant de ce projet éducatif territorial ne se substitue pas à l'enseignant mais prolonge son action dans le domaine des activités périscolaires, en aidant l'enfant à tirer plus de profit de l'école.

La concertation autour du projet éducatif territorial s'appuie sur une démarche novatrice de démocratie participative pour dégager les idées fondatrices qui serviront de base à la réflexion de ce document. Il a réuni le plus largement possible toutes les forces vives de l'éducation: les enseignants, les parents d'élèves, les directeurs d'école, les élus et les agents municipaux concernés et enfin des représentants du monde associatif.

L'évaluation et le suivi du projet éducatif territorial est effectuée via une évaluation concerne les objectifs éducatifs et les actions mises en place

Ce comité de pilotage se réunira régulièrement pour analyser les bilans annuels de l'évaluation du PEDT. Cela doit permettre d'éventuels ajustements sur les orientations thématiques et budgétaires pour l'année à venir.

Ce suivi continu doit prendre en compte l'efficacité, la pertinence, l'efficience et la cohérence de l'action publique en comparant ce qui était initialement prévu aux résultats du scénario en cours. Par ailleurs, une attention toute particulière doit être accordée aux effets inattendus (positifs ou négatifs) des politiques publiques pour restreindre ou amplifier leur portée locale.

C'est donc à une autre manière de conduire la politique éducative qu'invite le projet éducatif territorial.

⇒ La ville doit assurer une pleine sécurité physique, morale et affective des enfants et adolescents accueillis,

⇒ Le fonctionnement des structures doit être cohérent avec les besoins des familles et des mineurs accueillis (en termes d'horaires, d'actions, de partenariat, etc.),

⇒ Les familles utilisant les services municipaux doivent être correctement informées des activités réalisées, des modifications éventuelles concernant le fonctionnement des structures ou du service dans son intégralité, et de toute information en lien avec la prise en charge des enfants et adolescents,

⇒ Les démarches administratives relatives aux inscriptions doivent être compréhensibles de toutes les familles et facilement réalisables.

Moyens

Pour assurer une prise en charge des enfants et adolescents conforme aux attentes

- Prendre en compte les besoins et attentes des familles concernant l'ensemble des services municipaux dédiés à la jeunesse (activité, prise en charge, etc.) ainsi que leurs contestations, afin de rester continuellement dans une optique d'amélioration de l'accompagnement.
- Respecter les taux d'encadrement ainsi que les règles et méthodes sanitaires et sécuritaires imposées par la DDCS.
- Tenir compte des spécificités de chacun (troubles de santé, handicap, allergies, alimentation, etc.).

Pour prétendre à un service pertinent et efficace

- Alléger et simplifier les procédures administratives pour les familles : mise en place d'un dossier unique d'inscription pour l'ensemble des services proposés (pouvant être retiré dans chacun des services concernés, mais aussi au service scolarité de la mairie et sur le site internet),

- Communiquer régulièrement à la population guidéloise dans son ensemble aux familles concernées par les services municipaux, les informations et pratiques pratiquées au sein des structures (programmes des vacances notamment), ou tous renseignements complémentaires liés au service jeunesse,
- Les règlements intérieurs doivent être facilement compréhensibles et consultables par les familles et usagers, et doivent exposer très distinctement les règles à respecter au sein de la structure,
- Proposer un service de pré-réservation pour les services jeunesse,
- Des rencontres régulières entre les directeurs d'établissements scolaires et les services de la ville afin de repérer les difficultés des enfants et les dysfonctionnements possibles.
- Ces objectifs rejoignent les projets des trois écoles en particulier les objectifs 2 et 3 : réussite scolaire, citoyenneté et autonomie

V. Fonctionnement du projet éducatif évaluation



L'évaluation

Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an afin de faire le point sur la participation aux différentes activités mais aussi pour apporter les ajustements nécessaires au fonctionnement.

Les familles sont sollicitées, plus généralement sur l'organisation et sur le fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20181205-DEL_2018_116-DE

Des tableaux de bord sont tenus à jour toutes les semaines et se
fréquentation. De plus, des réunions mensuelles (coordination – direc
animateurs) complètent ces moyens d'évaluation.

VI. Les partenaires institutionnels

La Caisse d'allocations familiales (CAF),

Organisme de droit privé à compétence territoriale chargé de verser aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social, dans des conditions déterminées par la loi, dites prestations légales. Chaque Caf assure en outre, à l'échelle locale, une action sociale essentiellement collective par une assistance technique et des subventions à des acteurs locaux de la vie sociale (mairies, crèches, centres de loisirs, etc.).

La ville a signé avec la CAF un Contrat Enfance-Jeunesse qui contribue au développement et à la qualité des services.

Sont concernés par ce Contrat Enfance-Jeunesse :

- Le Relais Parents-Assistantes Maternelles (RPAM)
- Le Multi-Accueil « Le Chat Perché »
- L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Saute-Mouton »
- L'accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Vac'Actives »
- La Maison des Jeunes
- Les deux garderies périscolaires (des écoles Polignac et Prat-Foën)
- La médiathèque

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a pour vocation d'être un acteur incontournable du renforcement du lien social pour l'ensemble de la population et, plus particulièrement, pour les publics vulnérables ou subissant des discriminations. La DDCS s'inscrit comme l'interlocuteur privilégié des nombreux partenaires locaux qui œuvrent dans le domaine du social (collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, etc...).

De manière générale, elle doit contribuer au développement des conditions d'un « bien vivre ensemble » en mobilisant, sous l'angle des territoires, des capacités d'expertise et d'animation au profit des acteurs locaux et des politiques publiques identifiées par domaine (sport, vie associative, éducation populaire...) et par population (jeunes, familles, femmes, quartiers...).

De manière plus particulière, elle est amenée à intervenir notamment sur l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

La DSDEN est l'ensemble des services départementaux de l'éducation nationale du département placés sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), nommé par décret du Président de la République pris sur proposition du ministre chargé de l'éducation.

Le directeur académique représente le recteur, dont il est l'un des adjoints, dans le département. Il participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique qui met en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires arrêtée par le ministre chargé de l'éducation.

Annexe 1 : Le Plan Mercredi 2018-2021 Guidel

La ville de Guidel s'est inscrite dès la rentrée 2018, dans la démarche du Plan Mercredi. Cette volonté municipale fait suite au retour à la semaine de 4 jours, permis par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le plan guidéolois inclue, pour les périodes scolaires, les Mercredis « découverte », instaurés à la rentrée 2018, Saute-Mouton, Vac'Actives et la Maison des jeunes.

Les services enfances / jeunesse de la ville sont tous déclarés en accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et se conforment à la charte qualité « Plan Mercredi », jointe en annexe.

1. PORTEUR DU PROJET

- Ville de Guidel
- **Durée** : 3 ans (2018/2021)
- **Responsable** : Françoise BALLESTER, 1^{ère} Adjointe aux affaires scolaires et à l'enfance

2. ECOLES CONCERNÉES

- Ecole primaire Prat-Foën, Lieu-dit Prat-Foën 56520 GUIDEL
Tél : 02 97 02 75 91
[ec.0560240g\(@\)ac-rennes.fr](mailto:ec.0560240g(@)ac-rennes.fr)

Effectifs rentrée 2018 : 352

- Ecole maternelle de Polignac, Rue Amiral Febvrier Despointes 56520 GUIDEL
Tél : 02 97 65 95 95
ec.0561419n@ac-rennes.fr

Effectifs rentrée 2018 : 237

- Ecole privée sous contrat Notre Dame des victoires, Rue Jos
Tél : 02 97 65 98 21 - 06 37 19 50 57
[econdv.guidel\(@\)wanadoo.fr](mailto:econdv.guidel(@)wanadoo.fr)

Effectifs rentrée 2018 : 507 élèves dont 329 élémentaires et 9 CLIS

3. ORGANISATION

- Temps périscolaire du mercredi :

Mercredis « découverte » : Les activités se déroulent de 9h00 à 12h00, L'accueil des enfants est assuré dès 8h30 et jusqu'à 12h30. Un transfert vers le centre de loisirs pour l'après-midi est organisé si besoin.

Saute-Mouton : Les activités se déroulent tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 9h00 à 17h00. La garderie est assurée dès 7h30 et jusqu'à 19h00

Vac'Actives : Les activités sont assurées de 14h00 à 16h00.

Maison des jeunes : Les activités sont assurées de 14h00 à 18h00

- Temps périscolaires des autres jours (accueil du matin et du soir, pauses méridiennes)

Garderies périscolaires

- Polignac : Accueil de 7h30 à 8h35 et de 16h25 à 19h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Prat-Foën : Accueil de 7h30 à 8h50 et de 16h35 à 19h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- NDV : Accueil de 7h15 à 8h30 et de 16h45 à 19h00 géré par l'école

Pause méridienne

- Polignac : 12h00 à 13h40
- Prat-Foën : 12h15 à 13h50
- Kerprat : 11h55 à 13h30

Maison des jeunes, les mardis et vendredis de 16h00 à 19h00

- Modalités d'organisation :

- Le Mercredi : Tous les services municipaux d'accueils des enfants sont déclarés en accueil collectif de mineurs auprès de la DDCS.

Mercredis « Découverte » (6/11ans) pour une capacité maximale d'accueil de 72 enfants.

Saute-Mouton (2 ans et demi à 11 ans), pour une capacité maximale d'accueil de 88 enfants.

Vac'Active (6/17 ans), pour une capacité maximale d'accueil de 24 enfants.

Maison des jeunes (14-17 ans), pour une capacité maximale de 12 adolescents

Les activités proposées sont à caractère culturel, artistique, sportif ou de

- Hors mercredi

Tous les services municipaux d'accueils des enfants sont déclarés en accueil collectif de mineurs auprès de la DDCS.

- les projets pédagogiques des accueils du mercredi sont régulièrement mis à jour et adressés annuellement aux services de la CAF et de la DDCS.
- Participation financière :

Les tarifs de ces différents services sont modulés en fonction des revenus. Ils sont revus annuellement et font l'objet de délibérations en conseil municipal.

4.ACTIVITÉS

Les activités proposées aux enfants le mercredi sont à caractère culturel et artistique, sportif ou de loisir.

5.PILOTAGE, COORDINATION ET EVALUATION

Le plan mercredi de la ville de Guidel, est élaboré et mis en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial. Il nécessite la constitution d'un comité de pilotage, instance de dialogue qui sera chargée d'orienter, de mobiliser, d'informer les partenaires dans la construction du projet et aussi d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage, réunit notamment, sous la présidence du maire, l'ensemble des acteurs, contribuant au Plan mercredi, dont le coordonnateur du projet, des représentants des parents, les directeurs et directrices d'école et des accueils de loisirs périscolaires.

6.OBJECTIFS

a. Complémentarité éducative

- *Le mercredi, nouveau temps privilégié du temps périscolaire*

Le mercredi est un temps essentiel pour les enfants, notamment dans le cadre d'une organisation de la semaine d'école sur 4 jours. Il permet à la fois de se reposer, de réaliser du travail scolaire et surtout d'avoir des activités sportives, culturelles et de découverte de la nature.

Le mercredi, les enfants ont plus de temps et de liberté pour :

- Le développement de leurs compétences psychosociales
- L'acquisition de la citoyenneté et de l'autonomie

La découverte de leur territoire
Le réinvestissement des acquis de l'école
Le travail sur l'expression, l'estime de soi
La construction de relations riches et diversifiées avec le monde adulte

Autant d'apports qui s'inscrivent en complémentarité avec les contenus proposés en classe, et viennent donc compléter, prolonger, et ainsi faciliter les apprentissages scolaires.

- *Mieux articuler les temps de l'enfant*

La part du temps scolaire représente environ 10 % de l'année d'un enfant. Les autres temps doivent donc être pensés en harmonie pour permettre aux enfants de consolider les acquis de l'école de manière ludique et d'approfondir leurs connaissances. À l'échelle des territoires, il est primordial d'articuler le plus harmonieusement possible les différents temps de l'enfant.

Le plan mercredi s'inscrit dans cette logique en permettant d'offrir des activités éducatives de qualité notamment aux enfants issus des milieux les plus défavorisés qui n'y ont pas toujours accès. Il est une réponse aux besoins sociaux et aux enjeux éducatifs identifiés et partagés par tous les acteurs (parents, professeurs, animateurs, élus locaux, responsables associatifs...)

- *Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, un horizon commun à tous les éducateurs.*

Le temps de la scolarité obligatoire est organisé autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce socle est ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire un ensemble de savoirs fondamentaux qui regroupe des connaissances, des compétences et des valeurs.

Le socle est organisé en 5 domaines :

- les langages pour penser et communiquer,
- les méthodes et outils pour apprendre,
- la formation de la personne et du citoyen,
- l'observation et la compréhension du monde,
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces domaines de formation constituent une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer, notamment les associations qui interviennent sur les temps périscolaires et extrascolaires.

- *Les spécificités des temps et des activités périscolaires.*

Le temps périscolaire s'inscrit dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir, enrichir les apprentissages des enfants.

Les activités périscolaires permettent de prendre en charge un collectif, leur savoir-être et leurs savoir-faire ; de susciter de l'intérêt et de la curiosité chez les enfants grâce à d'autres manières d'apprendre et de découvrir. C'est que l'on appelle une éducation non formelle car les activités périscolaires ne sont pas soumises à un « programme ».

b. Organisation d'un accueil inclusif

Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place, quel que soit son handicap. Dans la continuité de l'école inclusive, les accueils du plan mercredi doivent permettre un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap.

c. Attente et besoins des enfants

La qualité de l'accueil des enfants dans le cadre du Plan mercredi nécessite d'être attentif aux besoins de chacun et de prendre en compte les catégories de besoins en fonction des âges, dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

7. MOYENS MIS EN ŒUVRE

a. Partenariats

Le plan mercredi permet d'offrir un cadre de qualité aux accueils collectifs de mineurs. Dans le prolongement du temps scolaire, les enfants peuvent bénéficier d'activités éducatives.

Les activités culturelles, sportives et liées à l'environnement sont privilégiées. Pour proposer des activités de grande qualité, des partenariats sont indispensables pour développer de nouveaux projets, expérimenter, innover mais aussi afin de renforcer des actions existantes.

Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, le partenariat peut permettre :

- **d'améliorer la qualité de la réponse éducative et sociale** : augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis, utilisation du matériel de motricité d'une école en lien avec l'équipe enseignante, formation du personnel sur de nouvelles techniques ...
- **d'enrichir et de diversifier l'offre d'activités** grâce à l'intervention d'associations culturelles, de clubs de sports...
- **d'accompagner un projet** grâce à la mobilisation de structures jeunesse, de services municipaux,
- **d'élaborer des dispositifs d'accompagnement de certains élèves** avec, par exemple, la mise en place d'une cellule de veille avec l'école pour mieux accompagner les enfants en difficultés, permettre la participation au programme de réussite éducative,
- **d'agir en complémentarité avec les autres acteurs sociaux** du territoire,

- de dynamiser la vie locale pour favoriser et faciliter l'émergence de
fin d'année, forum des associations avec un espace loisirs géré par l'accueil collectif des mineurs...

- Les Partenaires locaux :

- Associations sportives : Guidéloise football, Energym, Guidéloise Volley-ball, le Rugby club, Guidéloise Basket, Guidel surfcasting club, TC Guidel, Groupe athlétique guidélois
- Acteurs culturels : L'Estran, La Médiathèque, les Ateliers musicaux de Guidel, L'union nationale des combattants, L'Amicale philatélique et cartophile de Guidel.
- Les Services de la ville : Culturels, Enfance, Jeunesse et Techniques
- Les écoles : Polignac, Prat-Foën et Notre Dame des Victoires

- Les partenaires institutionnels :

- Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)
- Caisse d'allocations familiales

b. Locaux et installations potentiellement utilisés

Mise à disposition des locaux suivant selon les activités proposées :

- Accueil périscolaire de l'école de Prat Foën
- Salles de sport de Prat Foën et de Polignac,
- Terrains de sport
- Médiathèque
- Atelier Musicaux de Guidel

c. L'encadrement

La qualité éducative des accueils de loisirs repose en grande partie sur la compétence des animateurs qui assurent les activités du mercredi, notamment. Les animateurs guidélois sont tous diplômés et leur honorabilité est contrôlée avant tout recrutement.

Mercredis « Découverte » : 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Les animateurs municipaux interviennent en collaboration avec les différents intervenants des associations partenaires.

Saute-Mouton : (1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans), 1 directrice et 8 animateurs (adjoints d'animation auxiliaires) collaborent au service.

Vac Actives : (1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans), 1 éducateur territorial, et 1 adjoint d'animation auxiliaire collaborent au service.

Maison des jeunes 1 adjoint d'animation à temps partiel plus des saisonniers remplaçants, 1 adjointe technique

8. SIGNATURE ET LABELLISATION

Le plan mercredi sera formalisé par la signature d'une convention conjointe entre :

- Le Maire,
- Le Préfet du Morbihan,
- Le Directeur académique des services de l'éducation nationale,
- Le directeur de la CAF

Annexe 2 : La charte de qualité Plan Mer

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3. Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4. Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet. Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et

progressive sur le modèle : « atteint/ partiellement atteint/non atteint »
définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au
moment de la validation du projet. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de
répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à
court ou moyen terme.

Annexe 3 : Projet pédagogique : Vac Mouton, Maison des jeunes et Mercredis « découverte »

La ville de Guidel accueille, dans ses différents ACM, des enfants âgés de 2 ans ½ à 19 ans.

Leurs caractéristiques sont diverses et variées, et il est important de les prendre en compte afin d'adapter l'accompagnement et leur prise en charge. Orientées autour d'un triple développement (physique, intellectuel et moral) ainsi que d'un épanouissement de la personnalité, ces spécificités peuvent néanmoins se différencier suivant leurs âges.

Les objectifs pédagogiques présentés ci-dessous et transversaux aux différents ACM de la commune permettent d'apprécier que l'épanouissement des enfants à travers des activités individuelles et collectives, tout en respectant leur rythme de vie, reste bien entendu la priorité de la municipalité.

- Rechercher des compétences chez les animateurs pour assurer un accompagnement adapté et sécurisé du public accueilli, ainsi qu'une stabilité dans les équipes encadrantes pour conserver un cadre de référence.
 - Le savoir (connaissances concernant le public, les textes législatifs, possession de diplômes, etc.)
 - Le savoir-faire (anticiper les problèmes, créer un climat favorable, s'imposer en se faisant respecter, savoir communiquer, être pris au sérieux, maîtrise technique des activités et du matériel, s'organiser, etc.)
 - Le savoir-être (être à l'écoute, rester toujours objectif, être patient, sérieux, s'adapter aux activités et aux publics, être pédagogue, prendre de la distance affective avec les enfants et adolescents accueillis, etc.)

- Adapter les locaux, le matériel utilisé et le programme proposé, afin de répondre aux besoins et attentes de tous les enfants et adolescents.
 - Proposer des activités diversifiées, en respectant une équité entre celles de loisirs, culturelles, artistiques et celles sportives, de manière à proposer des activités pour tous.

- Apporter une attention particulière à la sécurité des enfants et adolescents, ainsi qu'à l'équipe encadrante.
 - Connaître les règles de sécurité et la réglementation en vigueur, avoir des animateurs diplômés et formés.
 - Avoir toujours une connaissance actualisée de la législation, notamment grâce aux outils informatiques : « nul n'est censé ignorer la loi ».
 - Assurer une sécurité permanente auprès du public accueilli, notamment en ayant des animateurs diplômés d'un PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1, anciennement AFPS) et en ayant toujours à portée de main une trousse de secours. De même, en cas d'accidents ou d'incidents, l'équipe d'animation est en capacité de répondre aux besoins du ou des blessés.

- Adapter les moyens de communications et faciliter les modalités d'inscriptions pour permettre à tous un accès clair et simplifié au service municipal.

- Rendre l'inscription compréhensible de tous et administratives pour les familles.

➤ Permettre une progression dans les apprentissages du public accueilli.

- Développer les activités où l'enfant ou l'adolescent peut accéder à des connaissances et compétences, mais également les utiliser et les faire évoluer sous diverses formes, et notamment lors des « camps », appellation « détournée » pour désigner les activités se déroulant sur plusieurs séances ou sur plusieurs jours sans nuitées (exemple : débroussaillage et préparation d'un terrain pour le nerf le matin et activité nerf l'après-midi avec à midi l'achat du repas par les adolescents en autonomie relative accompagnés par les animateurs jusqu'au supermarché).

➤ Rendre l'ACM accessible à tous les enfants et adolescents.

- Mettre en place des modalités tarifaires avantageuses afin d'encourager l'accès au service municipal, quel que soit la catégorie sociale des familles ou leurs capacités financières.
- Faciliter la lecture et la compréhension des documents administratifs du service de manière à ce que toutes les familles puissent y accéder aisément.
- Proposer des activités diversifiées en respectant l'âge et les besoins des enfants, de manière à proposer des activités pour tous.

➤ Favoriser le développement de l'autonomie et de la socialisation du public accueilli.

- Sensibiliser le public, donner envie à l'enfant de venir participer à l'activité.
- Etablir des règles de vie avec les enfants accueillis

➤ Favoriser l'épanouissement, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes.

- Sensibiliser le public, donner envie à l'enfant de venir participer à l'activité.

➤ Veiller à l'hygiène des enfants accueillis.

- Une attention particulière sera portée sur l'hygiène corporelle des enfants, tel que le lavage des mains avant les repas. En matière d'hygiène alimentaire, le centre de loisirs est soumis à la législation de la restauration en collectivité.

➤ Développer l'imaginaire et la créativité.

- Mettre en place des périodes à thèmes,
- Développer l'expression libre.